



Panorama du sport en LORRAINE

23 janvier 2013

Noémie LAGUESTE – Marie DUROS – Cécile BAZIN
Noël TADJINE – Thibault BORDEAUX – Jacques MALET

Dans ce document, le lecteur trouvera successivement une présentation générale du secteur sportif dans la région, puis une présentation détaillée et actualisée de l'emploi dans les associations sportives.

Nos sources et nos coopérations

Les services du Journal Officiel, ainsi que ceux du ministère de l'Intérieur et des préfetures d'Alsace-Moselle, pour le suivi régulier des créations d'associations,

Les services du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,

La direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan trimestriel et annuel de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,

Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat. Il est présidé par Roger SUE, sociologue, professeur à Paris Descartes.

Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Une enquête désormais semestrielle auprès des responsables associatifs.

Une enquête annuelle auprès des bénévoles.

I – Présentation générale du secteur sportif en Lorraine

A - Les créations annuelles

	En 2010-2011	En 2011-2012	En moyenne annuelle sur 10 ans	Estimation annuelle sport sur 10 ans
Meurthe-et-Moselle	637	642	651	132
Moselle	666 ⁽¹⁾	438	543	110
Meuse	138	120	146	30
Vosges	317	305	329	67
Région Lorraine	1758	1505	1669	339

Sources : Services du Journal officiel et préfecture de Moselle. Traitement R&S. (1) Difficultés de recensement sur cette année en raison des réorganisations liées à la réforme de la carte judiciaire.

Comme dans toutes les régions, une baisse du nombre de créations est intervenue en Lorraine depuis 3 ans. Elle semble particulièrement forte en Moselle, où le droit local impose des démarches plus exigeantes, mais le chiffre 2010-2011 n'est pas forcément solide, compte tenu de la réforme de la carte judiciaire. De son côté, la Meurthe-et-Moselle échappe au mouvement général, avec une petite hausse.

Au bilan sur 10 ans, il se crée près de 1.700 associations chaque année, dont un peu plus de 20% dans le secteur du sport (environ 340 chaque année). Cette proportion est nettement plus importante qu'en moyenne nationale (16%).

La nomenclature du Répertoire national des associations entrée en vigueur en 2007 propose 43 rubriques différentes sous le thème « sports », depuis l'arbitrage jusqu'aux activités de plein air ou encore la gestion d'équipements sportifs en passant par une quarantaine de disciplines différentes. Elle figure en annexe pour les départements lorrains¹, avec une répartition régionale et nationale en pourcentage, montrant qu'il se crée plus d'associations de sports mécaniques en Lorraine qu'ailleurs (25% pour 19%). Hormis cette distinction plus nette encore dans les Vosges, la répartition est assez proche selon les départements et par rapport aux repères nationaux.

B – Combien d'associations sportives aujourd'hui ?

Méthodologie : Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude : on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil. Nous procédons donc par estimation à partir de quatre critères complémentaires, maîtrisés, et mesurés dans chaque département, à partir de nos travaux et de ceux qui sont effectués par le Centre d'économie de la Sorbonne:

=> Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national

=> Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement

=> Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement

=> La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

Le nombre total des associations en Lorraine, toutes activités confondues, est ainsi estimé entre 34.000 et 38.000, en 2012.

¹ Les associations du département de la Moselle, comme celles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin échappent à ce classement.

Le nombre total des associations sportives est estimé entre 7.500 et 8.300. Cette fourchette est assez large, dans la mesure où il existe de petites associations actives dans le domaine du sport, qui ne sont pas forcément répertoriées par les fédérations, ni par les services de l'Etat.

Le tableau suivant montre les écarts entre le nombre de clubs officiellement répertoriés, et la fourchette estimée de l'ensemble des associations actives dans le domaine du sport.

	Estimation totale R&S		Estimation R&S dans le sport		Nombre de clubs en 2011 (1)
Meurthe-et-Moselle	13 200	14 300	2 900	3 100	1 975
Meuse	3 200	4 200	700	900	611
Moselle	11 600	12 700	2 500	2 800	2 672
Vosges	6 400	7 500	1 400	1 650	1 122
Région Lorraine	34 000	38 000	7 500	8 300	6 380

Sources : Croisements et traitements R&S. (1) Selon le ministère en charge du sport.

Ainsi, selon nos estimations, il y aurait à peu près concordance entre le nombre total d'associations actives dans le domaine du sport en Moselle, et le nombre de clubs recensés par le ministère des sports en 2011. Ceci pourrait s'expliquer par les exigences du droit local, en matière de créations d'associations.

En revanche, il semble bien qu'il y ait nettement plus d'associations de type 1901, en activité dans les autres départements, par rapport au recensement des services de l'Etat et des fédérations. Ceci peut s'expliquer dans la mesure où nombre d'associations se créent et se développent essentiellement en matière de sports et loisirs, sans liens particuliers avec les fédérations habilitées et sans besoins particuliers de reconnaissance ou de soutien de la part des services de l'Etat. Cet écart est important, de l'ordre de 35% en Meurthe-et-Moselle, et de 25% dans la Meuse et les Vosges.

Au bilan, lorsque le nombre de clubs recensé est de l'ordre de 6.400, en 2011, notre estimation nous conduit à une fourchette comprise entre 7.500 et 8.300 associations actives dans le domaine du sport.

C – Quelques caractéristiques des clubs aujourd'hui

Le tableau suivant permet de voir le nombre de clubs pour 1.000 habitants, dans chacun des départements, ainsi que leur taille moyenne, exprimée en nombre de licenciés.

	Nombre de clubs	Clubs pour 1000 habitants	Licenciés par clubs
Meurthe-et-Moselle	1 975	2,7	88
Moselle	2 672	2,5	93
Meuse	611	3,0	79
Vosges	1 122	2,9	78
Région Lorraine	6 423	2,7	88
France	167 750	2,6	93

Source : Ministère en charge des sports

Les caractéristiques régionales ne sont pas éloignées des données nationales. On constate quelques différences entre d'une part, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle, dont les clubs sont un peu plus importants (autour de 90 licenciés en moyenne), et dont la densité est un peu moins importante (2,5 – 2,7 clubs pour 1000 habitants), et la Meuse et les Vosges, d'autre part, avec un nombre moyen de licenciés inférieur à 80, mais avec une plus grande densité des clubs pour 1000 habitants (3 environ).

Un deuxième tableau montre l'évolution du nombre de licences chacun des départements, ainsi que les moyennes régionale et nationale, au cours des 4 dernières années.

	Meurthe et Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine ⁽¹⁾	France
Nombre de licences en 2011	166 307	48 142	245 912	86 705	548 737	15 620 988
Evolution 2010-2011	-6,2%	0,1%	-1,5%	-0,9%	-3,2%	-0,4%
Evolution 2009-2010	1,2%	-2,2%	-1,0%	-3,7%	-0,9%	0,9%
Evolution 2008-2009	1,0%	4,5%	1,5%	3,9%	1,9%	1,4%

Source : Ministère en charge des sports. (1) Le total régional intègre 1671 licences qui n'ont pas été réparties par département, mais seulement comptabilisés à l'échelle régionale.

Jusqu'en 2009, le nombre de licences continue d'augmenter dans les départements lorrains, comme au plan national. La Meuse et les Vosges affichent même un taux de croissance nettement supérieur. La situation s'inverse à compter de l'année suivante quand le nombre de licences fléchit de 0,9% en Lorraine, alors qu'il continue d'augmenter au plan national. Le recul se généralise en 2011 avec - 0,4%. Le département de Meurthe-et- Moselle est alors particulièrement touché (-6,2%) et dans une moindre mesure, celui de la Moselle (- 1,5%). Au bilan, la région perd 3,2% de licences en 2011.

D - La stabilité des associations sportives en Lorraine

Méthodologie : Dans domaine du sport, à titre exceptionnel compte tenu du suivi des clubs par les services de l'Etat et les fédérations, il est possible d'approcher la proportion de ceux qui ont disparu, ou qui ont fusionné avec un autre, sur une période significative.

Le ratio est obtenu à partir du nombre de clubs recensés il y a 10 ans, du nombre de clubs créés en 10 ans et du nombre de clubs existant dix ans après.

Ce tableau, hors Moselle car le droit local ne permet pas ce type d'analyse, montre les résultats pour deux périodes décennales se chevauchant un peu, entre 1993 et 2003, et plus récemment entre 2001 et 2011.

	Evolution 1993-2003	Evolution 2001-2011
Meurthe & Moselle	- 39%	- 37%
Meuse	- 42%	- 40%
Vosges	- 45%	- 41%
Repère national	- 43%	- 41%

Sources : Services du Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : En ajoutant le nombre de clubs présents en 2001 aux associations sportives créés entre 2001 et 2011, et en comparant ce total au nombre de clubs présents en 2011, on en trouve 37% de moins en Meurthe-et-Moselle, et 41% de moins au plan national.

Le tableau montre une plus grande stabilité d'une période à l'autre : la proportion nationale des clubs qui ont disparu ou qui ont fusionné en dix ans est passée de 43% à 41%. Ce mouvement se retrouve dans les trois départements présentés. La Meurthe-et-Moselle présente la plus grande stabilité, les deux départements de la Meuse et des Vosges se situant sensiblement à la moyenne nationale.

Les associations en activité présentées ici, sont très majoritairement animées exclusivement par des dirigeants et des acteurs bénévoles. On peut estimer à 13%, en moyenne dans la région, la proportion d'associations recensées comme clubs sportifs par les services de l'Etat, employant des salariés. Cette proportion varie de 10% dans la Meuse et de 12% en Moselle, à 14% dans les Vosges et 15% en Meurthe-et-Moselle.

E – L'emploi dans le sport et autour du sport

1- Au plan national

Le tableau suivant présente le panorama national 2011 de tous les établissements du régime général qui présentent un code d'activité en lien avec le sport.

Code APE	Libellé et panorama national 2011	Associations		Hors associations	
		Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
3230Z	Fabrication d'articles de sport	-	-	261	5 006
4764Z	Commerce de détail d'articles de sports en magasin	5	5	7 898	46 197
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	7	11	999	2 684
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	1 430	2 682	1 838	6 862
9311Z	Gestion d'installations sportives	714	2 258	2 010	16 589
9312Z	Activités de clubs de sports	30 222	64 567	347	6 355
9313Z	Activités des centres de culture physique	49	53	942	2 749
9319Z	Autres activités liées au sport	1 102	4 623	432	1 889
	Total arrondi	33 525	74 200	14 730	88 330

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. S signifie secret statistique, compte tenu du petit nombre de références.

Ce tableau montre la répartition des activités, le secteur lucratif se trouvant quasiment seul pour ce qui concerne *la fabrication, la vente et la location d'articles de loisirs et de sport*, avec environ 54.000 salariés dans l'ensemble national.

Les autres activités sont prises en compte à la fois par les associations et par le secteur lucratif : pour la rubrique « *enseignement* », le secteur associatif représente 44% des établissements, mais seulement 28% du nombre de salariés ; la *gestion des installations sportives* est assurée par une proportion de 26% d'établissements associatifs, représentant 12% des salariés ; les activités de *clubs de sport* sont assurées à 99% par des établissements associatifs ; inversement, les associations sont très minoritaires dans la rubrique des *centres de culture physique*, avec 5% des établissements seulement. La rubrique « *autres activités liées au sport* » comporte des établissements majoritairement classés ici par défaut et aussi par erreur, le plus souvent faute d'un examen attentif de leur raisons sociales et de leurs statuts, accessoirement lorsqu'ils sont polyvalents².

Pour illustrer la part du secteur associatif et du lucratif, le critère de la masse salariale est le plus significatif car il prend en compte les temps partiels. Ce tableau présente aussi la taille moyenne des établissements, ainsi que le salaire moyen par tête, dans chacun des domaines associatif et lucratif.

	Répartition de la masse salariale		Taille moyenne		Salaire annuel moyen	
	Associatif	Lucratif	Associatif	Lucratif	Associatif	Lucratif
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	19%	81%	1,9	3,7	13 361	27 158
Gestion d'installations sportives	8%	92%	3,2	8,3	14 473	23 508
Activités de clubs de sports	57%	43%	2,1	18,3	13 691	NS
Activités des centres de culture physique	1%	99%	1,1	2,9	11 664	16 457
Autres activités liées au sport	45%	55%	4,2	4,4	25 707	NS

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

² Une lecture attentive des raisons sociales a montré qu'environ 40% des établissements associatifs pourraient être classés sous un autre code correspondant à leur activité (clubs de sport le plus souvent). Parmi les 60 autres pour cent ayant leur place sous ce code « divers », 20% correspondent à des fédérations, ligues ou comités. Pour ce qui est du secteur lucratif, la proportion d'établissements pouvant être reclassés monte à 50%.

Remarquons tout de suite qu'avec 10 fois moins de salariés, les clubs sportifs non associatifs représentent presque autant de masse salariale : ceci s'explique par les salaires extrêmement élevés des clubs professionnels, essentiellement dans le football.

Par ailleurs, la taille des associations est significativement plus limitée, quant au nombre moyen de salariés. Les salaires moyens par tête sont également assez nettement décalés.

S'ajoutent à ces données, un nombre de 607 établissements sportifs associatifs, relevant du régime agricole, comportant un total de l'ordre de 4.530 salariés, pour une masse salariale de 77,5 millions d'euros.

2- Au plan régional

Ce premier tableau présente la répartition des établissements associatifs et lucratifs liés au sport, dans chacun des départements et au total de la Lorraine.

Départements	Secteur associatif					Secteur privé lucratif				
	Ets	Salariés	MS/M°€	SMPT (1)	Taille moyenne	Ets	Salariés	MS/M°€	SMPT (1)	Taille moyenne
54	324	760	10,73	14 114	2,3	98	611	28,46	46 563	6,9
55	63	114	0,99	8 737	1,8	9	41	0,75	18 027	4,6
57	328	535	7,76	14 512	1,6	144	962	21,95	22 825	7,1
88	167	314	3,51	11 198	1,9	75	259	4,52	17 481	4,2
Lorraine	882	1723	23,00	13 352	2,0	326	1873	55,67	29 728	6,4

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : La masse salariale est exprimée en millions d'euros et la taille moyenne des établissements représente le nombre moyen de salariés par établissement. (1) Il s'agit du salaire annuel moyen par tête.

Un peu plus de 1.200 établissements liés au sport comportent environ 3.700 salariés (une centaine sous régime agricole), pour une masse salariale de près de 80 millions d'euros. Ces repères constituent un indicateur précieux pour évaluer le poids économique du secteur du sport dans la région. La Meurthe-et-Moselle représente 38% du total des salariés, la Moselle 42%, les Vosges 16% et la Meuse 4%.

La taille moyenne est de l'ordre de 2 salariés dans les associations, avec un ratio un peu plus faible en Moselle (1,6) et un peu plus fort en Meurthe-et-Moselle (2,3). Cette taille est nettement plus importante dans le secteur privé, plus particulièrement en Moselle et Meurthe-et-Moselle (aux environs de 7 salariés par établissement).

Le salaire moyen annuel dans les associations se situe un peu au-dessus de 13.350 euros, avec une nette différence, vraisemblablement liée au nombre de temps partiels, dans les Vosges, et surtout dans la Meuse. Dans le secteur privé, il se situe autour de 30.000 euros pour la région, avec un salaire moyen très élevé constaté en Meurthe-et-Moselle qui s'explique par la présence de joueurs professionnels à Nancy.

Le tableau suivant présente la ventilation des salariés, selon les différentes activités développées respectivement par le secteur associatif et le secteur privé lucratif.

Codes	Libellés	Secteur associatif	Secteur lucratif	Total
3230Z	Fabrication d'articles de sport	0	26	26
4764Z	Commerce de détail d'articles de sports en magasin spécialisé	0	1079	1079
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	S	73	S
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	185	79	264
9311Z	Gestion d'installations sportives	73	355	428
9312Z	Activités de clubs de sports	1401	187	1588
9313Z	Activités des centres de culture physique	0	50	50
9319Z	Autres activités liées au sport	60	26	86
	Total arrondi	1720	1875	3595

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. S signifie secret statistique, compte tenu du faible effectif correspondant.

Si un certain équilibre s'observe entre le secteur associatif (48%) et le secteur lucratif (52%), quant au total des salariés présentés dans le tableau, il n'en va pas de même lorsque l'on prend en compte les différentes activités. La fabrication, la vente et la location des articles de sport et de loisirs, ainsi que la gestion des centres de culture physique, sont l'exclusivité du secteur lucratif et représentent environ 1250 salariés.

Les domaines de l'enseignement et de la gestion d'installations sportives sont partagés, le secteur associatif représentant respectivement 70% et 17% du nombre total de salariés correspondant.

Enfin, les clubs sportifs sont essentiellement sous une forme associative, représentant ici près de 90% des salariés, et 93% des établissements.

Dans le secteur privé, la fabrication d'articles de sport est peu présente dans la région. La vente est répartie d'une manière assez particulière entre les départements : la Moselle représentant 50% des salariés concernés, et les Vosges tirent leur épingle du jeu avec 17% du total.

Les salariés employés dans les établissements de location d'articles de sport se concentrent essentiellement en Moselle (60%) et dans les Vosges (30%). Plus de 60% des salariés employés pour la gestion des installations sportives se trouvent en Moselle. Inversement, 65% des salariés des clubs de sport se trouvent en Meurthe-et-Moselle.

II - présentation actualisée de l'emploi dans les associations sportives

Les données utilisées proviennent des bases de l'ACOSS-URSSAF et de la MSA. Issues des déclarations trimestrielles des charges sociales, elles constituent désormais les informations prises en compte par tous les observateurs et les chercheurs.

A – Une approche selon les codes APE

Dans le strict domaine des associations, sont ici pris en références tous les établissements recensés en 2011, dans la région Lorraine. En 2011, ils étaient au nombre de 884.

Activités d'après les codes APE	département				Total
	Meurthe-et-Moselle (54)	Meuse (55)	Moselle (57)	Vosges (88)	
Etablissements d'enseignement sportif	5	0	139	6	150
Clubs de sport	298	62	171	147	678
Autres activités liées au sport	11	0	10	6	27
Associations sous régime agricole	14	3	11	1	29
Total	328	65	331	160	884

Source : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S

Le classement de ces établissements est parfois sujet à caution : il dépend tout à la fois des informations transmises par les employeurs, en direction de l'INSEE, que du soin (très variable d'une région à l'autre) apporté par ces services pour effectuer le classement le plus conforme à la réalité.

Les différences observées entre la Meurthe-et-Moselle et la Moselle sont ainsi curieuses, et on vérifiera si le droit local peut avoir une influence de ce point de vue. De même, quelques associations ont été classées par défaut dans un fourre-tout intitulé « autres activités liées au sport »

B – Une approche selon la taille et la localisation des établissements

Nous prenons ici en compte le total des employeurs du régime général, appartenant aux deux secteurs de l'enseignement et des clubs. Ils sont classés ci-dessous et examinés en fonction des deux critères suivants : la répartition des employeurs selon les départements et selon les strates d'effectifs salariés.

Tranches d'effectifs salariés	Nombre d'établissements : références 2011					Ventilation
	Meurthe-et-Moselle (54)	Meuse (55)	Moselle (57)	Vosges (88)	Ensemble	
0-2	247	52	268	138	705	85%
3-5	33	7	26	7	73	9%
6-9	10	2	10	3	25	3%
10 et plus	13	1	6	5	25	3%
Total	303	62	310	153	828	100%
Ventilation	37%	7%	37%	18%	100%	

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S – Nota : Par rapport au total du tableau précédent (884), ce total de 828 ne comprend pas les 29 clubs sous régime agricole et les 27 associations « non classées ailleurs. »

Quel que soit le temps de travail, le nombre de salariés pris en compte permet de distinguer une très forte proportion de petits établissements de un ou deux salariés (85%). Cette proportion varie de 82%, en Meurthe-et-Moselle, à 90% dans les Vosges.

Tous les établissements dépassant 20 salariés sont classés dans la rubrique clubs de sport (APE 9312Z). Les trois plus grands établissements sont des associations (ou anciennes associations) « *Profession sport* ».

En 2010, nous avons 38 employeurs parmi les ligues et comités du niveau régional. En 2011, ils sont au nombre de 35 en comptabilisant l'UNSS et le Comité régional universitaire. Si nous y ajoutons les comités départementaux et les districts, nous arrivons à un total de 87 employeurs.

La répartition départementale des employeurs montre une forte concentration dans les deux départements de Meurthe-et-Moselle et de Moselle, assez comparables et représentant à eux deux les trois quarts du total.

C - Etablissement sous régime agricole

Quelques établissements ont été recensés en 2011, par les services de la Mutualité sociale agricole : ils sont au nombre de 29 dans la région, pour un nombre de salariés de 140 et une masse salariale de 1.650.000 euros. Ils sont principalement situés en Meurthe-et-Moselle (14) et Moselle (11).

D - La notion de taille moyenne et de salaire moyen

Ce tableau reprend l'ensemble des clubs de la région, pour indiquer leur taille moyenne, en nombre de salariés, ainsi que le salaire moyen annuel par tête. On retiendra tout particulièrement le nombre dépassant 1.860 salariés, et la masse salariale annuelle de l'ordre de 25 millions d'euros.

Départements	Etablissements	Salariés	Taille moyenne	Masse salariale (en €)	SMPT (en €)
Meurthe-et-Moselle	328	840	2,6	11 585 000	13 792
Meuse	65	127	2,0	1 169 000	9 205
Moselle	331	578	1,8	8 317 000	14 389
Vosges	160	315	1,9	3 537 000	11 229
Région	884	1 860	2,1	24 608 000	13 230
France	33 525	74 197	2,2	1 072 247 064	14 451

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S.

Avec un peu plus de deux salariés en moyenne par association employeurs, la Lorraine se situe un peu au-dessous de la moyenne nationale (2,2). Les différences sont assez grandes entre la Meurthe-et-Moselle qui affiche un bilan de 2,6 et la Moselle qui se situe seulement à 1,8.

Pour ce qui concerne le salaire annuel moyen, le bilan régional se situe au-dessous de la moyenne nationale. La Meurthe-et-Moselle et la Moselle sont à peu près au niveau moyen national, tandis que les Vosges, et surtout la Meuse, se situent en net retrait.

E – Une idée des mouvements d’employeurs

Avec prudence, car certains « *faux mouvements* » (changements d’adresse notamment) peuvent se glisser dans ces données, on peut avoir une idée de ce qui s’est passé entre 2010 et 2011 : combien d’établissements employeurs ont disparu en tant que tels ? Et combien d’employeurs nouveaux sont apparus en 2011 ?

	Pourcentage d'employeurs pérennes entre 2010 et 2011	Pourcentage de sortants sur le total 2010	Pourcentage d'entrants sur le total 2011
Meurthe-et-Moselle	93%	7%	4%
Meuse	90%	10%	5%
Moselle	91%	9%	6%
Vosges	95%	5%	9%
France	93%	7%	6%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Par rapport au total des établissements présents en 2010, 93% se retrouvent en 2011, et 7% ont disparu, en Meurthe-et-Moselle. Par ailleurs, si on prend le total des établissements présents en 2011, on en compte 4% de nouveaux.

Proportionnellement au nombre d’établissements employeurs présents en 2010, il semble que la Meuse ait davantage souffert, de même que la Moselle, avec une proportion de disparitions de l’ordre de 10%, supérieure à la moyenne nationale de 7%. Inversement, le département des Vosges semble avoir été un peu épargné.

Pour une moyenne nationale de 6% d’établissements nouveaux, au sein du bilan 2011, on note assez peu d’écarts entre les départements, hormis les Vosges qui semblent en évolution plus forte.

Pour mesurer la résistance des établissements employeurs sur la durée, nous avons pris une cohorte d’établissements présents en 2006, dans chaque département, distinguant ceux qui disposaient de un ou deux salariés et ceux qui employaient plus de deux salariés. Nous avons suivi ces cohortes jusqu’en 2011, et le tableau ci-dessous indique les résultats.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Meurthe-et-Moselle	1-2 salariés	100%	92%	87%	80%	77%	74%
	Plus de 2 salariés	100%	98%	98%	96%	93%	91%
Meuse	1-2 salariés	100%	83%	71%	66%	63%	56%
	Plus de 2 salariés	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Moselle	1-2 salariés	100%	90%	75%	70%	66%	63%
	Plus de 2 salariés	100%	98%	95%	90%	88%	85%
Vosges	1-2 salariés	100%	93%	82%	76%	71%	71%
	Plus de 2 salariés	100%	93%	93%	93%	87%	87%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Par rapport au nombre d’employeurs de un ou deux salariés en Meurthe-et-Moselle présents en 2006, 92% étaient encore présents en 2007, 87% en 2008, et seulement 74% en 2011. Par rapport au nombre d’établissements de plus de deux salariés présents dans ce département en 2006, 91% étaient toujours actifs et employeurs en 2011.

Comme n pouvait s’y attendre, les employeurs de trois salariés, au moins, résistent mieux au fil des années : la proportion de ceux qui sont toujours là en 2011 varie de 85% en Moselle à 100% dans la Meuse.

Il n’en est pas de même pour les « *petits employeurs* », disposant d’un ou deux salariés : la proportion des « *survivants* » en 2011 varie de 56% dans la Meuse à 74% en Meurthe-et-Moselle. Pour ces employeurs, les deux premières années de suivi (2007 et 2008) ont été les plus dures, avec notamment 25% de pertes cumulées en Moselle et près de 30% dans la Meuse.

La même démarche a été effectuée **au plan national**, avec un très grand nombre d'établissements, et le suivi de cohortes plus fines.

Tranches d'effectifs	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	92%	85%	80%	76%	73%
3-5 salariés	100%	99%	96%	94%	92%	91%
6-9 salariés	100%	99%	97%	95%	94%	92%
10-19 salariés	100%	98%	97%	94%	92%	91%
20-49 salariés	100%	99%	98%	96%	95%	92%
50-99 salariés	100%	100%	98%	97%	95%	93%
100 salariés et +	100%	100%	100%	94%	94%	94%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Pour ce qui concerne les établissements comportant en 2006 un ou deux salariés, la résistance nationale est un peu plus forte qu'en Lorraine, excepté pour la Meurthe-et-Moselle. Par ailleurs, et sur une grande masse d'établissements, on voit bien que le seuil de bonne résistance se situe à partir de trois salariés.

Pour aller un peu plus loin, une comparaison a été effectuée, parmi les établissements ayant résisté entre 2006 et 2011, entre la tranche d'effectifs de départ et celle de 2011 : certains ont gagné des salariés, d'autres en ont perdu, comme le montre le tableau suivant.

		Répartition en 2011					
		0-2 salariés	3-5	6-9	10-19	20-49	Plus de 50
Répartition en 2006	0-2	66%	6%	1%			
	3-5	25%	49%	14%	3%		
	6-9	6%	23%	43%	19%	1%	
	10-19	5%	6%	17%	52%	11%	
	20-49		3%	7%	19%	58%	5%

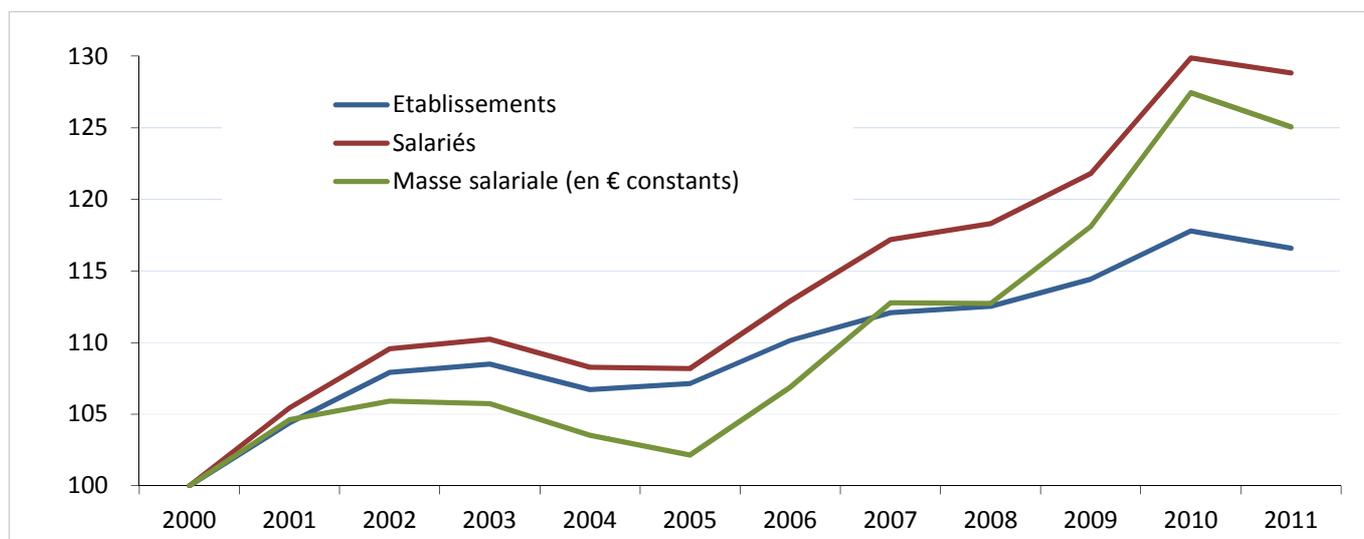
Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les établissements qui avaient un ou deux salariés en 2006, 66% étaient à ce même effectif en 2011, 6% se situaient entre 3 et 5 salariés et 1% entre 6 et 9 salariés. Parmi les établissements qui disposaient de 3 à 5 salariés en 2006, 25% se situaient dans la strate inférieure en 2011, 49% étaient dans la même tranche, 14% dans la tranche immédiatement supérieure, et 3% dans la tranche de 10 à 19 salariés.

On voit comment les établissements ont évolué, certains à la hausse de leur nombre de salariés, d'autres à la baisse. La bonne résistance remarquée pour les établissements de plus de trois salariés n'empêche pas quelques réductions d'effectifs. Il en est ainsi pour un quart des établissements qui avaient entre 3 et 5 salariés, pour près de 30% des établissements qui comptaient plus de 6 salariés.

Ceci doit être tout de même relativisé, car la forte proportion d'établissements se trouvant en 2011 dans la tranche immédiatement inférieure, peut traduire une diminution d'un très petit nombre de salariés.

E – Evolution nationale de l'emploi sur 10 ans

Ce graphique présente l'évolution du secteur sportif national en trois dimensions.



Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S

Les deux courbes du nombre d'établissements et du nombre de salariés affichent une baisse simultanée entre 2003 et 2004, une stabilisation en 2005, puis une augmentation constante jusqu'en 2010. C'est entre 2005 et 2011 que la taille moyenne des associations a augmenté, passant de 2,25 salariés à 2,46.

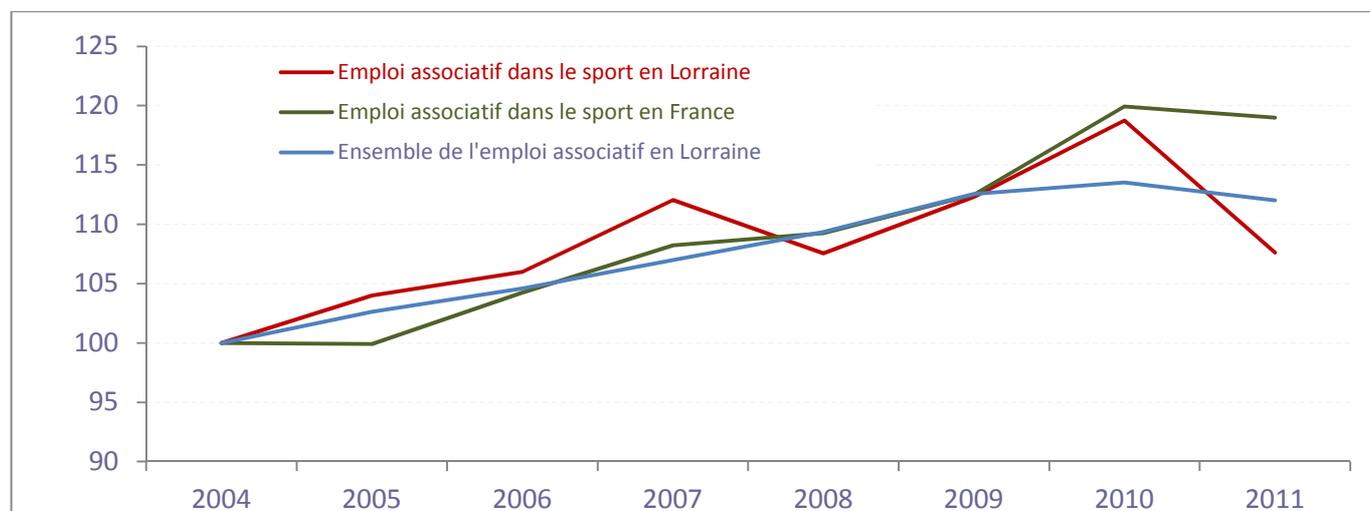
Entre 2005 et 2010, le secteur a gagné environ 12.000 emplois, au plan national, avant d'en perdre un peu plus de 500, entre 2010 et 2011.

L'observation des deux courbes des salariés et de la masse salariale montre des évolutions très différentes. Dès lors que la courbe de la masse salariale a été construite en euros constants, hors inflation, on voit qu'elle évolue moins vite et qu'elle chute plus fortement, entre 2000 et 2005. Cela laisse supposer que le temps moyen de travail a diminué. A partir de 2006, la masse salariale augmente, avec une pause très caractéristique en 2008, première année de la crise économique. Les augmentations sont ensuite assez vives en 2009 et 2010, et la chute est nette en 2011 (2,5%).

Au bilan, le salaire moyen par tête a augmenté de 13% environ : si on diminue cette progression de l'inflation qui a été de l'ordre de 20%, au cours de cette période, on parvient à une évolution négative de 7%. Il faut ajouter les effets de ce que l'on nomme le glissement ancienneté – technicité, qui aurait dû provoquer une évolution complémentaire de la masse salariale. Par conséquent, le temps moyen travaillé par chaque salarié du secteur sportif a baissé nettement en une douzaine d'années.

F – Evolution régionale de l'emploi associatif dans le sport

Un premier graphique permet de confronter l'évolution régionale du nombre de salariés à l'évolution nationale.



Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S

L'évolution de l'emploi sportif est globalement plus favorable en région qu'au plan national et plus soutenue que celle de l'ensemble de l'emploi associatif régional. Le recul est en revanche plus sévère en 2011, année où le nombre de licences a nettement fléchi.

Le tableau suivant permet de voir comment chacun des départements a évolué chaque année, au cours de la même période.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Meurthe et Moselle	4,4%	3,6%	10,9%	-1,8%	1,7%	0,9%	-8,1%
Meuse	5,1%	-3,8%	9,0%	4,6%	7,9%	4,9%	-10,1%
Moselle	-0,6%	1,9%	3,7%	-9,7%	7,0%	9,7%	-11,3%
Vosges	4,7%	1,0%	1,0%	-2,4%	5,9%	12,1%	-8,7%
Région	2,8%	2,1%	6,7%	-4,0%	4,4%	5,7%	-9,4%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S. Lecture : L'emploi en Meurthe et Moselle a augmenté de 4,4% entre 2004 et 2005. Il a augmenté de 3,6% entre 2005 et 2006 et de 10,9% entre 2006 et 2007.

L'année 2011 est marquée par un recul de l'emploi, dans des proportions relativement proches, dans les 4 départements.

G – Les déclarations uniques d'embauches

Les associations employeurs adressent aux services de l'URSSAF des déclarations préalables à l'embauche des salariés. Ces déclarations, dites déclarations uniques d'embauche (DUE), et devenant officiellement en 2013 des déclarations préalables à l'embauche (DPE), comportent la nature du contrat, le genre et la tranche d'âge des futurs salariés. Ces données ont été exploitées, au niveau régional, sur une période significative de dix années.

Dans un premier tableau, figure la ventilation des embauches en fonction des contrats proposés. Il ne faut pas s'étonner de la forte proportion des contrats de courte durée, correspondant à des remplacements ou à des surcroûts très temporaires d'activité. Elle est sensiblement la même dans le secteur privé lucratif.

En 2011	CDD courts (moins d'un mois)	CDD longs (plus d'un mois)	CDI	Total
Ensemble privé France	66%	18%	16%	100%
Associations France	78%	16%	6%	100%
Associations Région	74%	18%	8%	100%
Sport France	43%	43%	14%	100%
Sport Région Lorraine	58%	25%	17%	100%

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

Comme on peut le voir dans ce tableau, la proportion des contrats courts varie très fortement, au sein du secteur associatif, entre celle qui s'applique à l'ensemble du secteur (plus de 70%), de par l'influence du secteur de la culture où ils sont très fréquents, et celle qui prévaut dans le secteur sportif : elle est nettement supérieure en Lorraine (58%) par rapport à la moyenne France (43%).

La proportion des CDI est très faible dans l'ensemble du secteur associatif, précisément à cause de l'importance des contrats courts, mais elle est nettement plus forte dans le secteur du sport. De ce point de vue, la proportion en Lorraine en 2011 (17%) est plus forte qu'au plan national (14%) et dépasse même la proportion nationale constatée dans le secteur privé lucratif (16%). Le tableau suivant fait l'historique, pour la région Lorraine, sur une décennie.

	CDD courts (moins d'un mois)	CDD longs (plus d'un mois)	CDI	Total
2000	53%	29%	17%	100%
2001	45%	31%	23%	100%
2002	47%	28%	24%	100%
2003	53%	31%	17%	100%
2004	55%	30%	15%	100%
2005	54%	25%	21%	100%
2006	60%	26%	13%	100%
2007	52%	29%	18%	100%
2008	50%	29%	21%	100%
2009	56%	30%	14%	100%
2010	58%	29%	14%	100%
2011	58%	25%	17%	100%

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

La proportion des contrats de moins d'un mois est restée élevée, au cours de la période, avec une augmentation de 50% à 58% au cours des quatre dernières années. La proportion des CDD de plus d'un mois a légèrement faibli au cours des trois dernières années, au profit de celle des CDI qui s'est fortement rétractée en 2009 et 2010, pour augmenter nettement en 2011.

Le tableau suivant montre comment se sont répartis les différents contrats en fonction du genre des salariés : globalement, la proportion des contrats proposés à des femmes est passée de 41% en 2000, à 46% en 2011, comme le montre le tableau suivant.

	CDD courts		CDD longs		CDI		Ensemble
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
2000	20%	33%	14%	16%	7%	10%	100%
2001	18%	28%	13%	17%	12%	12%	100%
2002	16%	31%	12%	17%	10%	14%	100%
2003	19%	33%	12%	19%	8%	9%	100%
2004	21%	34%	10%	20%	8%	7%	100%
2005	23%	31%	10%	15%	12%	9%	100%
2006	24%	35%	10%	17%	7%	7%	100%
2007	23%	30%	13%	16%	10%	8%	100%
2008	24%	26%	14%	15%	11%	10%	100%
2009	26%	30%	14%	16%	6%	8%	100%
2010	25%	33%	15%	13%	6%	8%	100%
2011	24%	33%	14%	12%	8%	9%	100%

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S.

La plus forte différence réside dans la proportion des contrats courts : elle correspond à des remplacements de salariés titulaires qui sont plus souvent des hommes. En effet, dans un pointage des données DADS concernant l'année 2010, nous avons constaté que 41% des salariés du sport sont des femmes, au niveau national. Parmi elles, 12% sont en CDI à temps plein, 36% en CDI à temps partiel, 18% sont en CDD à temps plein et 27% en CDD à temps partiel. Enfin 7% sont en vacances.

Pour revenir à la Lorraine, nous observons dans le tableau que la proportion des femmes embauchées en CDI en 2011 (8%) est presque au niveau de la proportion des hommes (9%). Si l'on rapporte la proportion des femmes embauchées en CDI en 2011 (8% sur 46%, soit 17,4%), elle est légèrement supérieure à celle des hommes (9% sur 54%, soit 16,7%).

L'âge des embauches est très significatif du secteur sportif : le tableau suivant montre la ventilation des contrats signés en 2011, en fonction de l'âge : la proportion reste significative au-delà de 50 ans.

En 2011	CDD courts (moins d'un mois)	CDD longs (plus d'un mois)	CDI
Au plus 20 ans	14%	22%	5%
21-30 ans	41%	29%	49%
31-40 ans	17%	18%	18%
41-50 ans	15%	13%	16%
51-60 ans	10%	13%	11%
Plus de 60 ans	3%	4%	1%
Total	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

La variation de la proportion des contrats courts est un reflet de la courbe des salariés titulaires, qui enregistre un sommet significatif entre 21 et 30 ans. On notera que 5% des CDI sont proposés à des moins de 20 ans, et que 12% sont proposés à des plus de 50 ans.

Il s'agit-là d'une caractéristique du secteur associatif, un peu plus affirmée dans le sport, consistant à offrir leurs chances aux plus de 50 ans, nettement plus que dans le secteur privé lucratif.

Le tableau suivant présente l'historique des contrats longs proposés dans le sport lorrain, en fonction de l'âge.

CDD longs	Au plus 20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Plus de 60 ans	Total
2000	26%	40%	17%	10%	6%	1%	100%
2001	26%	31%	22%	14%	7%	1%	100%
2002	29%	34%	16%	11%	8%	1%	100%
2003	21%	34%	19%	15%	9%	2%	100%
2004	19%	27%	26%	17%	10%	2%	100%
2005	23%	22%	22%	20%	12%	2%	100%
2006	23%	32%	21%	10%	13%	1%	100%
2007	21%	37%	14%	15%	11%	3%	100%
2008	18%	38%	16%	16%	10%	2%	100%
2009	24%	29%	14%	15%	13%	4%	100%
2010	24%	28%	13%	10%	21%	5%	100%
2011	22%	29%	18%	13%	13%	4%	100%

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

On insistera tout particulièrement sur la proportion des contrats longs proposés aux plus de 50 ans, qui est passée de 7% en 2000, à 17% en 2011. Et il n'est désormais pas rare, depuis 5 ans environ, de voir des contrats de longue durée proposés au plus de 60 ans. Le même tableau est présenté, concernant les contrats à durée indéterminée : il montre le même intérêt porté par le secteur sportif pour les plus de 50 ans.

CDI	Au plus 20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Plus de 60 ans	Total
2000	11%	50%	16%	18%	5%	1%	100%
2001	9%	47%	24%	16%	4%	1%	100%
2002	9%	41%	28%	15%	7%	1%	100%
2003	6%	46%	22%	17%	7%	2%	100%
2004	6%	39%	26%	20%	7%	3%	100%
2005	5%	38%	19%	23%	12%	2%	100%
2006	10%	42%	21%	17%	9%	1%	100%
2007	11%	38%	19%	21%	11%	1%	100%
2008	6%	35%	24%	20%	12%	3%	100%
2009	5%	46%	23%	15%	10%	1%	100%
2010	6%	39%	17%	24%	11%	3%	100%
2011	5%	49%	18%	16%	11%	1%	100%

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

Ces données portent sur une moyenne de 360 CDI proposés en Lorraine (331 en 2011). On retiendra surtout cette augmentation de la proportion des CDI proposés aux plus de 50 ans : elle est passée de 6% en 2000 à 12% en 2011. Inversement, la proportion des CDI proposés aux moins de 30 ans est passée de 61% en 2000, à 54% en 2011.

Annexe

Répartition des inscriptions des créations d'associations dans le domaine sportif depuis 2007

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Vosges	Région Lorraine hors Moselle	Région Lorraine hors Moselle (en %)	France
Arbitrages	0	0	0	0	0%	0%
Associations multi-sports locales	28	0	32	60	5%	4%
Associations multi-sports scolaires ou universitaires	45	9	6	60	5%	2%
Associations multi-sports d'entreprises	2	1	1	4	0%	1%
Handisport	2	0	6	8	1%	1%
Athlétisme (triathlon, pentathlon, footing, jogging)	10	1	2	13	1%	1%
Aviron, canoë kayak (aviron, rafting, canoë kayak, joutes)	4	0	2	6	1%	0%
Badminton (badminton, squash, pelote basque)	13	2	7	22	2%	1%
Boules (pétanque, boules)	9	6	9	24	2%	2%
Bowling	0	0	1	1	0%	0%
Danse sportive (danse sportive, hip hop, claquettes)	0	2	2	4	0%	2%
Équitation (équitation, hippisme, course camarguaise, landaise)	28	6	25	59	5%	4%
Escalade, montagne (escalade, spéléologie, via ferrata...)	2	1	3	6	1%	0%
Escrime	2	0	0	2	0%	0%
Basket-ball	7	0	5	12	1%	1%
Handball	4	0	9	13	1%	1%
Football (football, futsal)	54	12	23	89	8%	8%
Rugby (rugby à 13, à 15)	2	1	1	4	0%	2%
Volley ball (volley, beach volley)	2	1	1	4	0%	1%
Autres sports collectifs (base ball, hockey, football américain)	2	1	2	5	0%	1%
Hockey sur glace, sports de glace	0	0	0	0	0%	0%
Nautisme, glisse sur eau (ski nautique, surf, char à voile)	1	0	1	2	0%	1%
Golf	3	1	0	4	0%	1%
Gymnastique (gymnastique, yoga)	27	4	18	49	4%	6%
Haltérophilie	1	0	0	1	0%	0%
Marche sportive (randonnée pédestre, raid, course orientation...)	17	3	11	31	3%	3%
Musculation (culturisme, musculation)	2	0	1	3	0%	0%
Natation - Baignade (natation, plongée)	5	0	6	11	1%	1%
Roller, skate	4	1	1	6	1%	1%
Sports aériens (avion, planeur, ULM, parachutisme)	9	1	10	20	2%	1%
Judo	5	2	2	9	1%	1%
Sports de combat (boxe, kick box, boxe thaï, lutte)	25	3	3	31	3%	3%
Autres arts martiaux (karaté, aikido, taekwondo)	19	9	12	40	4%	6%
Sports de neige et sports de montagne	2	0	12	14	1%	1%
Sports mécaniques (sport automobile, moto, trial)	137	31	106	274	25%	19%
Tennis (tennis, longue paume)	3	2	4	9	1%	1%
Tennis de table (tennis de table, ping-pong)	7	0	1	8	1%	1%
Tir (tir à l'arc, tir à balle, ball trap), javelot	23	3	17	43	4%	2%
Cyclisme (cyclisme, vélo, VTT, cyclotourisme)	14	2	16	32	3%	3%
Voile (voile, dériveur, planche à voile)	5	0	2	7	1%	1%
Gestion d'équipements sportifs, organisation de rencontres sportives, clubs de supporters	6	0	4	10	1%	2%
Associations pour la promotion du sport, médailles, mérite sportif	8	0	7	15	1%	2%
Activités de plein air (dont saut à l'élastique)	8	7	4	19	2%	2%

Source : Journal officiel